

CONTRAT–CADRE DE TRAVAIL

conclu entre

INTERNEB⁺

et

Mme/M.

(ci-après le travailleur)

* * * * *

Dispositions applicables

Celles du contrat de travail et celles des dispositions de l'Avenant InterNeb⁺.

Contrat de mission

Doit mentionner la raison sociale et l'adresse de l'entreprise locataire de services, le lieu de travail, la fonction à occuper, la date du début de l'occupation, si possible la durée approximative de la mission, l'horaire de travail, le salaire, les indemnités notamment de déplacement et pour travaux spéciaux, etc.

Assurances accident et perte de gain en cas de maladie

Selon contrat de travail de l'employeur

Délai de résiliation

(contrat de durée indéterminée)

2 jours ouvrables pendant le 1^{er} mois

7 jours civils dès la fin du 1^{er} mois

Le contrat de durée déterminée doit indiquer le début et la fin de l'occupation

Responsabilité

Le travailleur est responsable envers InterNeb⁺ et l'entreprise locataire de services de tout dommage qu'il aura causé intentionnellement ou par négligence grave.

Secret professionnel

Le travailleur s'engage à garder le secret professionnel vis-à-vis des entreprises locataires de services.

Protection des données

Le travailleur autorise InterNeb⁺ à conserver son dossier et à traiter les informations sur les supports informatiques.

InterNeb⁺ ne peut utiliser les informations en sa possession que pour les besoins de placement du travailleur.

Législation en vigueur

Pour tous les points non réglés dans le présent contrat-cadre, dans le contrat de base et l'Avenant InterNeb⁺, les dispositions des CCT sont applicables, ainsi que celles du Code des Obligations CO, le cas échéant de la Loi sur le Travail LT et ses ordonnances.

For juridique

Tout différend relatif au présent contrat-cadre ou à un contrat de mission sera soumis à la Commission paritaire neuchâteloise du secteur principal de la construction

Ce présent contrat est établi en deux exemplaires et signé par InterNeb⁺ et le travailleur.

Lieu et date

InterNeb⁺

Le travailleur

.....

.....